



Décision 01-2024

Marché public de fournitures courantes et de services en procédure adaptée ouverte
Prestations de restauration collective années 2024-2027

La Maire de GENECH,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2023 portant sur la délégation générale au maire pour la durée de son mandat, et notamment le 4^o :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant la nécessité pour la commune de GENECH de passer un marché pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas cuisinés pour la restauration scolaire et extrascolaire. Ceci dans l'objectif de s'inscrire dans une alimentation de qualité plus responsable, de par des modes de production et de commercialisation respectueux de l'environnement.

Considérant l'avis publié au BOAMP en date du 19-04-2024,

Considérant la candidature et l'offre déposée par la SAS API RESTAURATION, dont le siège social est 384 rue du Général de Gaulle 59370 MONS EN BAROEUL.

Décide :

Article 1^{er} : De signer le marché de fournitures portant sur les prestations de restauration collective avec l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Le montant de l'offre d'un repas est détaillé comme suit :

	Maternelle (scolaires et CLSH)	Primaire (scolaires et CLSH)	Personnel communal
Montant du repas (fabrication, transport, pain...)	3.40	3.50	3.85
OPTION : matériel nécessaire au fonctionnement d'un self-service	0.21	0.21	0.21
Montant total HT	3.61	3.71	4.06
TVA 5.5%	0.20	0.20	0.20
Montant TTC	3.81	3.91	4.28

HORS OPTION : Les montants TTC seront :

Maternelles : 3.59€

Primaire : 3.69€

Personnel communal : 4.06€

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2024.

Fait à GENECH, le 25 juin 2024

La Maire

Anne WAUQUIER



Mairie de GENECH - 951 rue de la Libération 59242

Téléphone : 03.20.84.57.16 – Télécopie : 03.20.84.50.09 – accueil@mairie-genech.fr

Adhérente à la Communauté de Communes Pévèle Carembault